

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010 TENUE LE LUNDI 26 AVRIL 2010 À LA SALLE JOSEPH-PELLETIER, SITUÉE AU 150, RUE SAINT-JOSEPH À SQUATEC.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Danielle Albert, directrice générale, est aussi présente.

REPRISE DE LA SÉANCE

André Chouinard, maire, rouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION 2010-04-076

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-04-077

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. – EMPRUNT DE 451 400 \$

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu que :

La Paroisse Saint-Michel-du-Squatec accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 451 400 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 288 au prix de 98,09000, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

37 900 \$	1,75 %	4 mai 2011
39 400 \$	2,60 %	4 mai 2012
40 800 \$	3,20 %	4 mai 2013
42 400 \$	3,55 %	4 mai 2014
290 900 \$	4,00 %	4 mai 2015

Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2010-04-078

EMPRUNT DE 451 400 \$ - CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 288, la Paroisse Saint-Michel-du-Squatec souhaite emprunter par billet un montant total de 451 400 \$.

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 451 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 288 soit réalisé.

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les billets soient datés du 4 mai 2010.

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	37 900 \$
2012	39 400 \$
2013	40 800 \$
2014	42 400 \$
2015	44 100 \$ (à payer en 2015)
2015	246 800 (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Paroisse Saint-Michel-du-Squatec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 mai 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 288, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-079

APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – RUES SAINT-MICHEL ET VIEUX-CHEMIN

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues Saint-Michel et Vieux-Chemin.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-080

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEUR BPR INC. – TRAVAUX SUR LES RUES SAINT-MICHEL ET VIEUX-CHEMIN

Considérant la décision des élus de donner à contrat les travaux d'infrastructures à réaliser sur les rues Saint-Michel et Vieux-Chemin au cours de l'été 2010.

Considérant la nécessité de produire des plans et devis détaillés pour lancer l'appel d'offres public.

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de mandater la firme BPR inc. pour la préparation des plans et devis requis pour lancer l'appel d'offres public. Il est de plus résolu de mandater BPR inc. pour la réalisation du processus d'appel d'offres.

Adoptée à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-081

AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES CONDUITES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'autoriser monsieur le Maire à signer le protocole d'entente dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO), lequel établit les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-082

OFFRES D'EMPLOIS – POSTES RÉSERVÉS À DES ÉTUDIANTS

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la publication des postes de coordonnateur du terrain de jeux, de trois moniteurs de terrain de jeux et d'un préposé à l'accueil à La Seigneurie/Hébergement*camping. Les postes seront publiés au Salon de l'emploi, sur le site d'Emploi-Québec – emploi étudiant et un feuillet sera distribué sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-083

REMPLACEMENT – POSTE DE CONCIERGE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de scinder les tâches de conciergerie. Ainsi, l'entretien sanitaire à La Seigneurie/Hébergement*camping sera assumé par madame Jacinthe Garon alors que la conciergerie de l'édifice municipal et de la clinique médicale sera proposée à madame Johanne Caron. Dans le cas où madame Caron n'accepterait pas le poste, nous procéderons à un recrutement de la même manière que pour les emplois étudiants. Le salaire horaire attribué à ce poste est celui prévu à l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-084

RAPPEL AU TRAVAIL DE MADAME LOUISE DUMONT – RESPONSABLE DE LA SEIGNEURIE/HÉBERGEMENT*CAMPING

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de procéder au rappel au travail de madame Louise Dumont à titre de responsable de La Seigneurie/Hébergement*camping. La date d'entrée est fixée au lundi 17 mai 2010 et le contrat prendra fin vers le 10 septembre 2010. Le salaire horaire est celui prévu à l'échelle salariale adoptée par le conseil municipal en décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-085

UTILISATION DES COMPENSATIONS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 100 876 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009.

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes.

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées.

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

En conséquence, sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu que la municipalité de la Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

ATELIER SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les élus sont informés qu'un atelier sera présenté le jeudi 29 avril à Rivière-du-Loup par le conseil régional de l'environnement à propos du développement durable. Les intéressés doivent s'inscrire rapidement.

RÉSOLUTION N° 2010-04-086

OBSTRUCTION À LA DÉCHARGE DU LAC SAUVAGESSE

Suite aux explications de monsieur le Maire concernant la situation à la décharge du lac Sauvagesse, mieux connu par nos citoyens sous la désignation de lac Sauvage, sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu travailler en collaboration avec le personnel de la MRC pour rétablir la libre circulation des eaux à la décharge du lac. Une autorisation de circuler sur le terrain du propriétaire riverain pour atteindre la rive pour réaliser les travaux a été obtenue par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2010-04-087

AVIS RECOMMANDÉ AUX PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ N'AYANT PRIS AUCUNE ENTENTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à transmettre un avis recommandé aux personnes endettées envers la municipalité qui n'ont pas pris d'entente au cours des dernières semaines pour le paiement de leur dette concernant les taxes dues pour l'exercice 2009 et pour l'exercice 2008, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Juliette Côté, à 21 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière